



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Examen de l'infrastructure
des bureaux de l'OIT**

1. Le patrimoine de l'OIT se compose du bâtiment du siège à Genève et de 47 bureaux extérieurs¹, répartis dans le monde entier. Sur ces 47 bureaux extérieurs, sept sont actuellement la propriété de l'OIT, huit sont situés dans des bâtiments qu'elle possède en commun avec les Nations Unies, et les 32 bureaux extérieurs restants occupent des bâtiments en location, dont huit, fournis par le pays d'accueil, sont exempts de loyer.
2. A la 288^e session (novembre 2003) du Conseil d'administration, le Bureau a informé le sous-comité² de la priorité donnée à la collecte d'informations à jour sur l'infrastructure des bureaux de l'OIT afin de s'assurer que l'Organisation dispose, dans le monde entier, d'un portefeuille de biens immobiliers appropriés et d'un coût abordable. C'est une étape nécessaire si l'on veut garantir une gestion efficace et économique de son patrimoine, notamment pour répondre aux besoins actuels et futurs (ces derniers étant déterminés selon une évaluation détaillée), réduire les coûts de fonctionnement, relever la productivité du personnel et prendre en compte les préoccupations en matière de santé, de sûreté et de sécurité.
3. Le Bureau a commencé à recueillir, par le biais d'une application Internet, des informations à jour sur les locaux dont dispose l'OIT dans les bureaux extérieurs et au siège. Il reçoit des données complètes des points focaux installés dans chaque bureau concernant de nombreux aspects d'infrastructure, notamment le terrain (par exemple, accès au terrain, taille de la parcelle, données relatives au régime de propriété, jardins et aires de stationnement libre); les bâtiments (par exemple, taille, installations disponibles, services pour handicapés, type de services collectifs, rénovations récentes, utilisations auxquelles le bâtiment est affecté); des précisions concernant les installations techniques telles que les ascenseurs, les réseaux téléphoniques, le dispositif de vidéo-conférence, le parc d'ordinateurs et le réseau local d'entreprise; les clauses d'assurance, les dispositifs de sécurité et de santé (par exemple, gardes, sécurité électronique, postes de contrôle, plans des circuits de secours); des informations concernant la dotation en personnel.

¹ Ce chiffre ne comprend pas les bureaux de correspondants nationaux ni le Centre de formation de l'OIT à Turin ni le centre CINTERFOR à Montevideo.

² Document GB.288/PFA/BS/2.

4. Les renseignements recueillis à ce jour concernent le siège et les bureaux régionaux, et ceux concernant les bureaux sous-régionaux seront disponibles d'ici le milieu de 2004. Ces renseignements viendront compléter l'état, régulièrement mis à jour, de l'inventaire mondial des biens immobiliers de l'OIT, établi à la fin de 2003.
5. Un système d'information complet et à jour facilitera les transactions immobilières, y compris le contrôle nécessaire pour déterminer si les biens immobiliers sont en adéquation avec les besoins opérationnels de l'OIT et conformes aux prescriptions légales, et constitue un outil nécessaire à la prise de décisions. Les résultats obtenus par le biais du questionnaire soumis via Internet permettront d'élaborer et de surveiller les principaux indicateurs de performance en matière de gestion immobilière. L'opération commencera par l'identification des indicateurs communs à tous les bureaux concernant l'utilisation de l'espace (par exemple, l'espace de bureau vacant en pourcentage de l'espace de bureau total, l'espace utilisé en moyenne par membre du personnel, les parties communes en pourcentage de la surface totale au sol) et les frais d'occupation (par exemple le coût d'occupation par mètre carré ou par membre du personnel). Cet exercice permettra d'obtenir des résultats de base pour chaque bureau, d'analyser les indicateurs comparatifs de performance entre les bureaux de l'OIT et, partant, de comprendre les raisons expliquant les écarts entre différents lieux d'établissement de l'OIT et de se concentrer sur les bureaux requérant une attention particulière ou une action corrective. Enfin, des points de repère extérieurs seront identifiés dans la mesure du possible aux fins de la comparaison avec les résultats et statistiques concernant l'OIT.
6. Le Bureau sera heureux de fournir aux membres du sous-comité davantage de précisions concernant l'application informatique utilisée pour recueillir les informations visées dans le présent document.

Genève, le 3 mars 2004.

Document soumis pour information.